

Ordre du Jour

1) Appel des présents

2) Désignation du secrétaire de séance

3) Informations

4) Projets de délibérations

Affaires Générales

1. Élection du Maire
2. Fixation du nombre d'adjoints au maire
3. Élection des adjoints au maire
4. délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

5) Questions diverses

Hôtel de Ville

Place du Jeu de Paume . 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines . Téléphone 01 30 88 25 25 .

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif de Versailles d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.